

SOMMAIRE

Page 1 : Editorial

Page 2 : Système de retraite
en danger

Evolution des prix
en 2018

Page 3 : Reste à charge zéro

EHPAD, tous
concernés

Page 4 : Mai 68,
les gains de la lutte

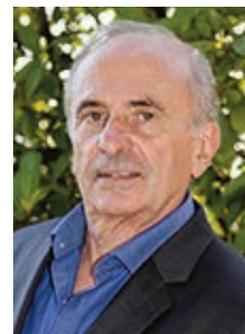
Flash infos

EDITORIAL



**FÉDÉRATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS
DE L'ÉTAT**

263, rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 55 82 89 00
Fax : 01 55 82 89 01
E-mail : trav-etat@cgt.fr



J'aurai bien aimé écrire cet édito pour annoncer de bonnes nouvelles.

Par exemple, pour l'avenir de nos retraites, celles de nos enfants, pour une sécurité sociale de qualité et pour tous...

Mais malheureusement la politique ultralibérale menée par Macron et son gouvernement ne me le permet pas.

En effet, chacun peut le constater, les dividendes sont au plus haut et la croissance au plus bas. C'est dans ce sens que le gouvernement veut poursuivre « les réformes » avec en particulier, la retraite par points à cotisations définies, la privatisation de la sécurité sociale, le recul des aides au logement (APL), la suppression des postes dans la fonction publique...

L'objectif de ce gouvernement, pour les retraites est clair : casser la solidarité, base de tous les régimes en fusionnant le régime général de la sécurité sociale, les retraites complémentaires Arrco et Agirc, celui de la fonction publique, des ouvriers de l'état et les régimes spéciaux en un régime de retraite universel. Sous couvert de simplification, c'est tout notre système, fondé sur la solidarité intergénérationnelle, qui risque de voler en éclats, avec de possibles et redoutables conséquences pour les futurs retraités et les retraités actuels.

Nous avons besoin, pour la CGT et notre UFR de nous renforcer pour imposer de vraies réformes pouvant s'attaquer, sur le fond, à la crise sociale et écologique qui met en concurrence les êtres humains et la planète en grand danger.

Face au développement important de la crise du capitalisme, nous devons exiger et imposer par nos luttes : un élargissement des services publics, une retraite financée par des cotisations sociales avec la suppression de la CSG. Dans cet esprit, le mardi 9 octobre 2018 sera une journée nationale de luttes, d'actions et de mobilisations des retraités.

Cher camarade, la vigilance et l'engagement de chacun sont indispensables.

Menons la lutte de classe qui est nécessaire, ensemble tout est possible.

Michel Camatte
Responsable UFR
Membre du BF

▼ SYSTÈME DE RETRAITE EN DANGER : DÉBATTONS ET AGISSONS

/ Gilles LE MIGNON

Sur Internet ou via des ateliers participatifs, le gouvernement incite les français à donner leur avis sur la future réforme des retraites.

Cette consultation a été lancée par le gouvernement sur le site www.participez.reforme-retraite.gouv.fr (ouvert jusqu'au 25 octobre) sur ce site mis en place, selon les principes de la démocratie ouverte prônés par le gouvernement, il n'y est nulle part indiqué comment seront prises en compte les contributions des citoyens. Comment seront notamment prises en compte les réponses qui par exemple s'écarteraient de la version gouvernementale. Cette nouvelle réforme des retraites devrait être présentée à mi-2019. Le président Macron en avait fait un de ses slogans de campagne pour l'élection présidentielle : « un euro cotisé doit donner les mêmes droits à la retraite pour chacun ». Si la formule peut paraître séduisante, car elle renvoie à une apparence d'égalité

parfaite, l'objectif affiché est un système de retraite par points qui est qu'à carrière identique, revenu identique, la retraite soit identique. Sauf que, dans la vraie vie, les carrières et les salaires ne sont pas les mêmes pour toutes et pour tous. Dans le système à points, ceux qui ont les meilleurs salaires pourront partir plus tôt à la retraite et avec de meilleures pensions. **Ce nouveau système va donc amplifier les inégalités. Les femmes, les chômeurs, les malades et les salariés au parcours professionnel chaotiques en seront les premières victimes.** D'autre part, dans ce nouveau dispositif, les retraités pour lesquels le niveau de prestation sera imprévisible à long terme, supporteront les aléas financiers



du système. Le niveau des pensions baissera en fonction des chocs économique ou démographiques. La volonté affichée du gouvernement est de casser notre système de retraite par répartition et solidaire et de poursuivre la baisse des pensions. Ce système à la suédoise fait la part belle à la capitalisation. Ce qui est à l'inverse de ce que revendique la Cgt qui se prononce pour le maintien d'un système de retraite par répartition à prestations définies.

Le régime général inventé à la libération n'est pas seulement un système par répartition, il est aussi redistributif dans son principe avec des compensations bénéficiant à ceux ou celles qui ont cotisé le moins du fait de parcours professionnels chaotiques (mères de famille, chômeurs, malades etc.), et il garantit le niveau des pensions. Le principe « d'un euro cotisé donne le même montant de droit » pour tous rompt en fait radicalement avec cette redistribution existante, comme le confirme la menace sur les pensions de réversion.

▼ ÉVOLUTION DES PRIX EN 2018

/ Christian BESSON

IMPRESSONNANT !!! Contrairement aux belles paroles de nos élus, ça va mieux... Ça va mieux !!!

- Frais bancaires : **+13%**
- Carburant : **+12%**
- PV de stationnement : **+130%**
- Assurances : **+ 3 à 5%**
- Mutuelle : **+5%-**
- Timbres poste : **+10%**
- Carte grise: **+15%**
- Tabac : **+10%**
- Abonnement bus : **+3%**
- Péage routier : **+1,3%**
- Gaz : **+7%**

- Forfait Hospitalier: **+15%**
- Abonnement Vélib : **+30%**
- Contrôle technique automobile : **+23%**
- Cantine scolaire : **+1 à 3%**
- Fioul domestique : **+36%**
- Electricité : **+17%**
- CSG : **+21,7%**

- SMIC : **+1,2%**
- Retraite : **0%**

Je me permets de rectifier un oubli :
- Retraite : **-1,7%** (inclus dans la CSG).

Ne pleurez pas, ça va mieux !!!

▼ RESTE A CHARGE ZÉRO : UN PLAN ENCORE BIEN FLOU !

/ Christian BESSON

L'affaire est actée. En 2021, on pourra porter de jolies lunettes, sourire avec de belles prothèses dentaires et entendre correctement sans déboursier un seul centime !

Cela par l'intermédiaire du reste à charge zéro ou plutôt du 100% santé comme le préfère la ministre de la santé, Agnès Buzin. Ces trois domaines sont ceux où les renoncements aux soins sont les plus fréquents : 4,7 millions de français ne peuvent s'offrir des soins prothétiques dentaires et 2,1 millions des appareils auditifs. En France, en dépit de l'assurance maladie et des complémentaires santé, les assurés sociaux paient toujours de leur poche : c'est le Reste A Charge (RAC). Pour les appareils auditifs, le RAC se monte à plus de 900 euros par oreille, pour les prothèses

dentaires, c'est au minimum 200 euros et près de 70 euros pour l'optique.

L'objectif n'est pas de tout rendre gratuit dans ces trois secteurs dans lesquels les français dépensent près de 4,5 milliards d'euros par an, mais de proposer un panier de soins remboursé à 100 % et accessible à tous les assurés ayant une complémentaire santé et sans conditions de revenus (95 % de la population). Encore faudra-t-il que les équipements ne soient pas de très bas de gamme !

Les opticiens, audio prothésistes et dentistes garderont la possibilité de proposer des offres à tarifs libres.

Pour arriver à concrétiser cette promesse du "candidat Macron", il sera nécessaire d'interagir sur les trois leviers : assurance maladie, complémentaires santé et professionnels de santé !

L'Assurance maladie va progres-

sivement augmenter sa prise en charge (par exemple pour les audio prothèses de 200 euros en 2018, on passera à 400 euros en 2021...

Les complémentaires santé augmenteront également leur participation... sans augmentation de cotisation ? Là est toute la question ! La Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) annonce une augmentation d'au moins 2% !

Enfin les professionnels devront consentir des baisses de tarif sur leurs prestations. Ce qui ne manquera pas de poser problème quand on sait que les soins prothétiques sont la principale source de revenu des praticiens ! Au final, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour que tout le monde s'accorde et surtout pour que les assurés sociaux que nous sommes ne soient pas les dindons de la farce...

▼ EHPAD : TOUS CONCERNÉS

/ Gilles MUR

Depuis de longs mois, les personnels des EHPAD se battent contre la dégradation inquiétante de leurs conditions de travail.

Le bien vieillir pour nos aînés n'est visiblement pas la priorité de notre gouvernement. Les cinquante millions d'euros supplémentaires, en plus des cent millions déjà votés au budget, ne font vraiment pas la maille pour arriver à la principale revendication des grévistes, à savoir la mise en application du ratio d'un agent pour un résident pourtant prévu dans le cadre du «plan Solidarité Grand Age 2007-2012». On en est loin. Pour notre gouvernement ultra libéral il est bien plus logique et urgent de supprimer l'ISF pour un coût avoisinant les 3,5 milliards d'euros, que de donner les moyens humains et financiers à ceux qui travaillent dans les EHPAD afin de rendre la vie de nos aînés plus décente.

Sans parler du tarif de ces structures d'accueil, inabornables pour la grande majorité des rési-

dents. La hausse de la CSG pour les plus «riches» d'entre nous augmente de fait la participation de ceux qui sont naturellement censés participer à cette prise en charge. Les enfants, ceux-ci parfois retraités eux aussi, sont également ponctionnés. En activité, on a donné un jour de congé par solidarité pour les anciens, des esprits bien pensants réfléchissent à un deuxième jour. Aujourd'hui nous devons payer pour les jeunes... et pour les vieux.

Pour les plus jeunes des retraités, nous devons souvent subvenir financièrement aux besoins de nos enfants et aussi de nos parents, quand nos moyens nous le permettent.

Et les salariés de ces EHPAD, jusqu'où tiendront-ils le coup ?

Nous ne pouvons plus tolérer ce manque de reconnaissance envers nos aînés. Les familles, les résidents doivent être solidaires dans ce combat pour le respect et la dignité de l'être humain.

Parler de mai 68 pour les ouvriers de l'état et les fonctionnaires des établissements de la défense ne peut se concevoir sans se repositionner dans le contexte national de cette période riche en enseignements.

En 1968, la France compte 7,7 millions d'ouvriers. Les inégalités sociales sont fortes (2 millions de salariés sont payés au Smig soit 500f/mois) et 5 millions de français vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Lors de cette période, la Cgt a joué pleinement son rôle en matière de démocratie syndicale, et a permis au mouvement de tenir ce qu'il a tenu.

Le bilan social de 68 est particulièrement marqué par l'augmentation considérable du pouvoir d'achat de bon nombre de salariés, ainsi la masse des salaires versés entre le 1er juillet 1968 a vu une progression de 17,1%. C'est aussi le retour à la semaine de 40 heures sans diminution de salaire pour l'ensemble des personnels. Progrès marquants également enregistrés sur les libertés syndicales qui ont permis aux syndicats de pénétrer dans les entreprises d'où ils étaient exclus.

Pour les salariés et fonctionnaires de l'Etat, les avancées sont toutes aussi importantes : ainsi au ministère de la Défense, le salaire de base des ouvriers de l'Etat est augmenté de 21,3% avec effet rétroactif au 1er février 1967. Versement d'un acompte forfaitaire de 150 000 anciens francs au moins pour les ouvriers et 200 000 pour les TSO. Les retraités(es) bénéficieront de cette augmentation et des rappels qui en découleront. Augmentation des primes pour Travaux pénibles et insalubres de 50%. Une journée de congé supplémentaire pour les ouvriers et les fonctionnaires, avance de 50% versée aux salariés ayant subi une perte de salaire (journées de

grève), création de CHS Air-Terre-Marine et mise en place de commissions paritaires dans les établissements de plus de 500 agents sont les principales avancées sociales obtenues.

La résultante de l'augmentation des salaires et pensions, en octobre 1968, verra l'indice de la production industrielle en hausse de 11% par rapport à octobre 1967 et le nom-

bre de demandes d'emplois non satisfaites reculera de près de 20% en 6 mois.

La CGT sortira la tête haute de ces événements, plus puissante et plus jeune que jamais avec, notamment en ce qui concerne notre fédération de l'Etat, 2 500 adhésions nouvelles d'ouvriers et de mensuels réalisées durant les mois de mai et juin.



▼ FLASH INFOS

Alors qu'elles avaient été revalorisées de 0,3 % au 1er avril 2017, les rentes d'accidents du travail et maladies professionnels (AT-MP) sont réévaluées de 1 % au 1er avril 2018 tout comme les indemnités en capital.

Les rentes d'AT-MP sont dues lorsque le taux d'incapacité permanente du salarié victime est supérieur à 10 %. Ces rentes sont, en application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 et la loi de finances pour 2016, revalorisées par application, d'une part, au salaire minimal servant de base au calcul des nouvelles rentes, d'autre part, aux rentes déjà acquises, d'un coefficient de revalorisation égal à l'évolution en moyenne annuelle sur les 12 derniers mois des indices mensuels des prix (hors tabac).

Compte tenu de ce mécanisme, les rentes AT-MP sont augmentées de 1 % au 1er avril 2018. Ainsi, pour les accidents survenus ou les maladies constatées à compter de cette date, les rentes sont calculées sur la base des éléments suivants : le salaire annuel minimum est fixé à 18 520 euros ; la fraction irréductible du salaire annuel est égale à 37 040,02 euros ; le salaire annuel maximum fixé à 148 160,09 euros.

Revalorisation des prestations d'invalidité au 1er avril 2018.

Les pensions d'invalidité, les allocations supplémentaires d'invalidité, les allocations de solidarité aux personnes âgées, les allocations du minimum vieillesse ainsi que les allocations temporaires d'invalidité sont revalorisées au taux de 1%.

La date de revalorisation est fixée au 1er avril 2018.